

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
INDIVIDUEL DE TRIATHLON**

**LONGUE DISTANCE**

**(4km/ 120km/ 30km) et/ou (3km/ 80km/ 20km)**

**SAISON 2012**

**CAHIER TECHNIQUE**



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
TRIATHLON**

2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 : 01.49.46.13.60

Email : [contact@fftri.com](mailto:contact@fftri.com) / site web : [www.fftri.com](http://www.fftri.com)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>RESPONSABILITES</b>	<b>3</b>
<b>LOGISTIQUE DE COURSE</b>	<b>4</b>
<b>LOCAUX ET ZONES ANNEXES</b>	<b>6</b>
<b>VEHICULES</b>	<b>7</b>
<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>8</b>
<b>PRESTATION DE SERVICES</b>	<b>9</b>
<b>DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE</b>	<b>9</b>
<b>INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS</b>	<b>9</b>
<b>MEDICAL ET SECURITE</b>	<b>10</b>
<b>CONTROLE ANTI-DOPAGE</b>	<b>10</b>
<b>COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE</b>	<b>11</b>
<b>REMISE DES PRIX</b>	<b>11</b>
<b>GRILLE DE PRIX</b>	<b>11</b>
<b>PUBLICITE</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<b>ANNEXES</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

## PRESENTATION

Les courses au programme se déroulent sur le format Longue Distance et sur le format sont autorisés : **154km (4 km-120 km-30 km) ou 103km (3km-80km-20km)**

Le nombre de concurrents maximum est fonction de la capacité d'accueil de l'organisation. Dans ce cas, sauf pour les qualifiés d'office et les élites, l'organisateur enregistre les inscriptions par ordre d'arrivée. Elles se déroulent dans les conditions prévues par la RGF, sans aspiration-abri autorisé.

Les vagues de départ ci-dessous seront privilégiées :

- vague élite homme
- vague élite femme, master et G.A. femmes
- vague master homme
- vague groupes d'âges hommes

Néanmoins, les courses concernées se dérouleront suivant le programme définitif déterminé par la Commission Nationale des Grandes Epreuves (C.N.G.E.) en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'Opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. La grille de prix se présentera sous la forme d'une prime par équipe et en aucun cas en une prime individuelle.

Si tel est le cas, ces courses se déroulent obligatoirement la veille ou le lendemain après-midi.

Il ne peut en aucune manière y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme.

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale.

## RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc.) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation qui devront être validés, avant parution, par le service communication de la F.F.TRI.
- la mise en place logistique et technique de la (des) course(s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 3 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
  - programme et horaires
  - organigramme du comité d'organisation
  - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition,
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes,
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied, carte I.G.N. (25000) des parcours,
  - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
  - plan de secours et d'intervention
  - timing du montage de la logistique matériel
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée.

## LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

### L'opérateur est en charge de :

#### Aire de Transition

Une aire entourée de barrières de sécurité et aire équipée des supports vélos nécessaires et entourée de barrières de sécurité. Il est souhaitable que les trajets des concurrents soient recouverts d'un revêtement type moquette. Elle doit pouvoir accueillir un nombre de concurrents déterminé par la capacité d'accueil de l'organisateur. Les emplacements concurrents sont munis de caissettes accueillant la combinaison à l'issue de l'épreuve natation. Seules les affaires « courses » des concurrents sont acceptées à leur emplacement. L'opérateur pourra prévoir un lieu de stockage des autres sacs concurrents.

#### Aire de Départ Natation

L'aire de départ est :

- sonorisée et moquettée
- isolée du public
- spécifiquement aménagée pour satisfaire au placement des concurrents

La ligne de départ est tracée au sol

#### Parcours Natation

Le parcours natation se déroule en 2 boucles maximum avec une sortie éventuelle de l'eau entre les tours. Le circuit est validé par le responsable fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les changements de direction seront matérialisés par deux bouées de régates séparées d'une ligne d'eau de 5 à 10m de façon à créer un virage en chanfrein. Une ligne d'eau de 25 m sera attelée à ces bouées en amont et en aval (voir schéma en annexe 1). Le premier changement ne pourra intervenir à moins de 300m du départ. Des bouées intermédiaires baliseront le parcours sur les lignes droites supérieures à 250 mètres.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course.

Le circuit est déterminé par la Direction des Grandes Epreuves en fonction de la configuration du site.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course.

### **Aire d'Arrivée Natation**

L'aire de sortie de l'eau est délimitée par des lignes d'eau et a une largeur minimale de 4mètres. La sortie est aisée et ne nécessite aucun aménagement technique particulier. Dans le cas contraire, l'opérateur met en place et prend en charge tout aménagement demandé par la F.F.TRI..

Un portique est positionné sur la zone arrivée natation juste après la sortie de l'eau. En fonction des conditions de la partie natation, des douches sont éventuellement aménagées après la sortie de l'eau.

Un revêtement de sol spécifique est prévu dans le cas d'un sol agressif aux pieds nus.

Un couloir interdit à toutes traversées et protégé par des barrières de sécurité relie l'arrivée natation à l'aire de transition.

### **Parcours Cyclisme**

**Le Championnat de France Individuel Longue Distance se déroule dans des conditions d'aspiration-abri non autorisé.**

Le nombre de tours est déterminé par le délégué technique F.F.TRI. de l'épreuve. Dans tous les cas il n'excède pas 4 tours pour l'épreuve élite et 2 tours pour les autres vagues. Le délégué technique F.F.TRI peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

**La circulation automobile est au minimum interdite dans le sens contraire à la course.**

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur Toutes courbes ou dénivelés dangereux ou changement de direction sont indiqués 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

### **Parcours Course à Pied**

Le parcours course à pied est effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé. Il est fermé à la circulation et sa largeur doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne aux concurrents.

Le parcours doit se dérouler sur des boucles d'au moins 10km chacune. Le délégué technique F.F.TRI. peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol sont tracés par l'opérateur. Les changements de direction sont fléchés au sol 2 fois consécutivement à partir de 250 mètres avant le point considéré.

### **Zone d'Arrivée**

La ligne d'arrivée est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.

L'arrivée se fait sur une ligne droite. **Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.**

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement :

- aux athlètes
- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une zone d'arrivée environ 100 derniers mètres de la ligne d'arrivée et d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée non gonflable
- une zone réservée au chronométrage
- une estrade presse placée dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview, d'environ 4 m<sup>2</sup>. Un fond d'interview fourni par la F.F.TRI. (bâche PVC avec œillets de dimension 2m30 de long sur 1m25 de haut) devra être accroché à une hauteur d'environ 1 m au-dessus du sol. Ce fond d'interview pourra faire figurer les logos des partenaires de l'organisation (sous forme d'autocollants au format).

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- un espace de récupération d'environ 50m<sup>2</sup> (kiné)
- un local arbitre d'environ 20m<sup>2</sup>

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle anti-dopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m<sup>2</sup> et d'au minimum 10 chaises
- le local prévu pour le jury d'appel

(Voir l'annexe 2, présentant une proposition de zone d'arrivée).

## LOCAUX ET ZONES ANNEXES

### L'opérateur est en charge de :

#### Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

#### Salle Retrait des Dossards

Une salle d'au minimum 60m<sup>2</sup> est prévue pour le retrait des dossards.

#### Salle de Briefing

Une salle pouvant accueillir au moins 200 personnes disposant d'une sonorisation, d'un écran, d'un ordinateur et d'un vidéo projecteur

#### Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée :

- 1 téléphone minimum
- un photocopieur
- **2 accès Internet.**

#### Salle de montage

1 salle de montage pouvant être fermée à clé avec une table, deux chaises et deux prises électriques.

#### Divers

- une aire protégée pour l'éventuelle installation du village de tentes,
- une aire réservée au stationnement des motos (Parc Motos),
- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents.
- des aires de ravitaillement mis en place sur la course à pied pour chaque point considéré :
  - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour l'eau,
  - poste d'épongeage (E) = 3 récipients de 100 L,
  - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m<sup>2</sup> minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée.

## VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

**NB :** Hors demande spécifique, les véhicules affectés à la production télé ne sont nécessaires que pour les vagues Elite.

- 1 moto ouvreuse devant le (la) premier (ère) de la course
- 1 moto balai sur le dernier tour cyclisme et course à pied
- les motos nécessaires :
  - 1 moto affectée à la direction de course
  - 1 moto affectée à la Direction Technique Nationale
  - 3 motos affectées à l'arbitrage
  - 3 motos type gendarmerie avec top-case, affectées à la production télé
  - 1 quad dans le cas d'une course à pied sur sable ou gravier, affecté à la production télé
  - 2 motos pour les photographes (changement à chaque tour)
- 1 nacelle affectée à la production télé
- tous véhicules médicaux
- tous bateaux et embarcations nécessaires au parcours natation dont un non partagé et réservé à la production télé

## MATERIELS ET EQUIPEMENTS

La F.F.TRI. est en charge de :

### Matériels Divers

- les autocollants de cadre et de casque
- du ruban final et de toutes les médailles et maillots de Champion(ne) de France (cf détail rubrique « Communication, Animation et Protocole »)
- un « package » ravitaillement éventuel suivant le partenariat fédéral de l'année en cours
- sur demande de l'opérateur : 4 boudins pour virages natation, 2 bouées triangulaires de longueur 2m et h 0,70m, 1 ligne d'eau 25 m

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

### Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

### Portiques et Tribune

- un portique sortie de l'eau
- un portique arrivée NON GONFLABLE

### Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m<sup>2</sup> minimum)
- une estrade photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 10 à 20 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix

### Matériels Divers

- les supports vélos
- toutes bouées, lignes d'eaux, douches nécessaires au départ, au parcours natation, et à la sortie de l'eau, ainsi que les récipients nécessaires à la récupération des bonnets de bains
- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)

### Stands Exposants / Partenaires

- un éventuel village de tentes regroupant stands de vente et d'exposition et tentes de réception ainsi qu'un stand mis à disposition pour la F.F.TRI.

### Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation pour :
  - o la presse
  - o les VIP
  - o les officiels F.F.TRI.
  - o les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

### Equipements, Produits de Ravitaillement

- les bonnets de bains
- tee-shirts organisation et concurrents, **dont le visuel est à faire valider par le service communication de la F.F.TRI. avant fabrication**  
La présence éventuelle des logos des partenaires fédéraux sur les tee-shirts sera fonction du « volume » de partenariat rendu à l'opérateur.
- matériels pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identifications véhicules
- sacs concurrents
- tous produits liquides et solides de ravitaillements

## RESSOURCES HUMAINES

### L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de mise en place des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel et matériels de manutention pour réception expédition
- tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de bateau, voiture, moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et assesseur au contrôle anti-dopage
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

## PRESTATION DE SERVICES

### L'opérateur est en charge de:

- la prise en charge d'un maximum de **23 nuitées** que la F.F.TRI. est seule à fixer la répartition (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, production télé...) et d'un repas officiel pour 10 personnes
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour
- la surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs)

## DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

### La F.F.TRI. est en charge de :

- la Direction de la Course
- la désignation des Arbitres (5 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

### L'opérateur est en charge de :

- des besoins en arbitrage complémentaire et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres fournis par la L.R.TRI.

## INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

### Procédure d'inscription

### La F.F.TRI. est en charge de :

- la prestation du chronométrage des épreuves et de la fourniture des classements de toutes les épreuves du week-end.
- Fournir à l'opérateur les coordonnées des chronométreurs,
- Editer et transmettre aux ligues la fiche d'inscription « type »
- Transmettre à l'opérateur la liste des concurrents qualifiés d'office

### L'opérateur est en charge de :

- de l'enregistrement des participants et de la transmission de ces enregistrements au prestataire en charge du chronométrage et du classement,
- **L'opérateur est tenu d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral.**
- de réaliser en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « Power Point ». dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve.

**Le coût d'inscription : se rapporter au Cahier Technique.**

La F.F.TRI. communique à chacune de ses L.R.TRI. les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.

Sur la base du formulaire inséré dans le dossier d'inscription, la F.F.TRI. pour les qualifiés d'office et les L.R.TRI. pour les qualifiés de leur territoire, sont chargées de transmettre à l'opérateur les formulaires d'inscription.

Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R.TRI. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI.** Un contrôle pourra être effectué par la DGE.

Chaque L.R. transmet ses inscriptions auprès de l'opérateur dans le délai prévu par la Réglementation Générale Sportive en vigueur (RGS). Au-delà, l'opérateur est libre de refuser les inscriptions hors délai ou d'appliquer un coût d'inscription taxé

Si après cette limite, des places sont toujours disponibles, l'opérateur peut accepter autant de compétiteurs libres qui partiront avec les vagues Groupes d'âges, mais seront classés sous l'appellation "Open". L'opérateur fait son affaire de l'enregistrement des inscriptions des éventuels concurrents en "Open".

### **Modalités de classement**

CF Réglementation Générale Fédérale – Chapitre : **Réglementation Sportive de l'année en cours**

- 1 Classement Championnat de France Elites Hommes et 1 Classement Elites Femmes. Ce classement intègre tous les concurrents inscrits en Vague ELITE.
- 1 Classement Championnat de France Masters Hommes et 1 classement Masters Femmes
- 1 Classement Vainqueur des Catégories d'âges Hommes et 1 Classement par Catégorie d'âges Femmes. Ces classements sont effectués par Groupe d'âges de S1 à S4 et de V1 à V12.
- 1 classement Champions de France des Clubs masculins (au moins 10 équipes au départ)
- 1 classement Champions de France des Clubs féminins (au moins 5 équipes au départ)

## **MEDICAL ET SECURITE**

L'opérateur a l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

### **L'opérateur est en charge :**

- de l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur

### **Moyens matériels & humains**

CF Réglementation Générale Sportive

## **CONTROLE ANTI-DOPAGE**

### **La F.F.TRI. est en charge de :**

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

### **L'opérateur est en charge de :**

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- la fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

## ANIMATION ET PROTOCOLE

### La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- de la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France pour remise des prix {6 premiers Elite (3 femmes et 3 hommes), 6 premiers Masters (3 femmes et 3 hommes)}, et aux 3 premiers Femmes et Hommes de chaque Groupe d'Âges
- la fourniture et la prise en charge de la prestation relative à l'animation de toutes les épreuves du week-end

### L'opérateur est en charge de:

- L'opérateur est tenu d'engager au minimum **2 animateurs agréés par la F.F.TRI.** selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves et transmise sur simple demande au siège fédéral
- les prix individuels = coupe ou trophée pour remise des prix officielle sur le podium arrivée = 6 hommes et 6 femmes
- 18 bouquets de fleurs = 3 « élite homme » + 3 « élite femme » + 3 « master homme » + 3 « master femme » + 3 « masters homme » + 3 « masters femme »
- la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants
- de l'organisation de la Pasta-Party la veille de la Course

## REMISE DES PRIX

**La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des trois premières et des trois premiers de la course considérée, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).**

## GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

## COMMUNICATION

### La F.F.TRI. est en charge de :

- la dénomination officielle de l'événement : CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON, dénomination à utiliser à l'exclusion de toute autre sur les supports de communication. La F.F.TRI. se réserve le droit de modifier cette dénomination. Elle tiendra informé l'opérateur des modifications éventuelles.
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels T-shirts, et de manière générale de tout support de communication et de relations presse avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de l'appellation du label délivré, de la charte graphique fédérale et de celle des partenaires fédéraux).
- la parution d'une brochure fédérale incluant le CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON
- la définition du plan média (partenariats médias télé, radio, presse écrite et relations presse).
- la production télévisuelle, le choix et la mise en place de celle-ci en cas de signature d'un contrat de diffusion avec une chaîne (les droits d'image des épreuves labellisées F.F.TRI. appartiennent à la F.F.TRI.).
- la rédaction des annonces promotionnelles en cas de signature d'un contrat de promotion avec une radio.
- le choix des visuels d'annonces publicitaires en cas de signatures d'un contrat d'échanges publicitaires avec un titre de presse écrite.
- la mise en place éventuelle d'un voyage de presse avec des journalistes nationaux choisis par elle.

### L'opérateur est en charge de :

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON LONGUE DISTANCE - SAISON 2012

- la fourniture des informations à insérer dans la brochure fédérale.
- les relations Presse au niveau local en collaboration avec le service communication de la F.F.TRI.. La F.F.TRI. apportera sa validation sur le contenu des communiqués et dossier de presse avant diffusion.
- l'organisation d'une éventuelle conférence de presse en collaboration avec le service communication de la F.F.TRI.. La F.F.TRI. apportera sa validation au programme de la conférence de presse et des prises de parole.
- la restauration des journalistes et production TV le jour de l'événement et lors des soirées événementielles (pasta party, repas de gala).
- l'édition des plaquettes, affiches, programmes et tout support print et web relatif à la communication et l'information autour des épreuves avec l'utilisation de la **dénomination : CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON**

**L'édition de l'affiche des supports de communication devra comporter l'appellation :**

### CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON 2012 LONGUE DISTANCE

**en titre sera identifiée comme telle sur tous les supports de communication et de relations presse**

Un bandeau de bas de page (sur une ou deux lignes) intégrant les partenaires fédéraux et partenaires locaux ; et prenant compte de la hiérarchisation suivante : Partenaires Institutionnels – adidas – Isostar + autres partenaires officiels F.F.TRI. – Partenaires Officiels opérateur local – Fournisseurs Officiels F.F.TRI. – Fournisseurs Officiels opérateur local – Partenaires Média (dont Sport+).

- affichage des logos des partenaires fédéraux (emplacement et taille adaptés proportionnellement) sur l'ensemble des documents promotionnels (affiches officielles - formulaires d'inscription - dossiers et communiqué de presse - publicités officielles, achat ou échange d'espace - Site Internet - PQR, PQN, magazine- résultats et tout support imprimé officiel, etc.) et sur tout support de communication.

**Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable au service communication et du service marketing de la F.F.TRI. pour les partenaires fédéraux (positionnement des logos) soit à minima 45 jours avant l'épreuve.**

- la fourniture des informations nécessaires à la réalisation des outils de communication fédéraux à destination du site internet fédéral, de la presse et tout autre support que la F.F.TRI. jugera nécessaire de mettre en œuvre à insérer pour la brochure fédérale 2012.

## PARTENARIATS

### Exclusivités sectorielles / activités préemptés par les partenaires F.F.TRI.

La F.F.TRI. ayant négocié (ou étant en cours de négociation au jour de la présente publication) des accords de partenariat sur les secteurs d'activité ci après indiqués, l'opérateur du CHAMPIONNAT DE FRANCE COURTE DISTANCE DE TRIATHLON ne pourra conclure d'accord sur ces mêmes secteurs.

- adidas : Equipement du sportif (textile, chaussures, optique, sac de sport et tous produits appartenant aux gammes adidas,...)
- Isostar : Secteur de la nutrition énergétique et du complément alimentaire du sportif
- Sport+ : Secteur TV (diffuseur officiel unique)

Les entreprises ci-dessus listées seront en conséquence partenaires du CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON et identifiées comme tels.

La F.F.TRI. se réserve le droit d'occuper d'autres secteurs d'activités en cas d'accord de partenariat signé avant le 31 décembre 2011. Au-delà de cette date, la F.F.TRI. et l'opérateur se tiendront informés de l'avancement de leurs prospections et négociations respectives. En cas d'accords parallèles sur le même secteur d'activité, la priorité sera donnée à la partie ayant signée son contrat de partenariat en premier.

- **Présence terrain des partenaires fédéraux :**

Le service marketing de la F.F.TRI. communiquera à l'organisateur les détails et modalités de la présence terrain des partenaires fédéraux (plan de banderolage) après le 31 Décembre 2011 et au plus tard 1 mois avant les épreuves. Si d'autres partenariats devaient être conclus après cette date, la F.F.TRI. communiquera à l'organisateur l'identification terrain inhérente à ces nouveaux accords une semaine au plus tard après la signature du ou des contrats.

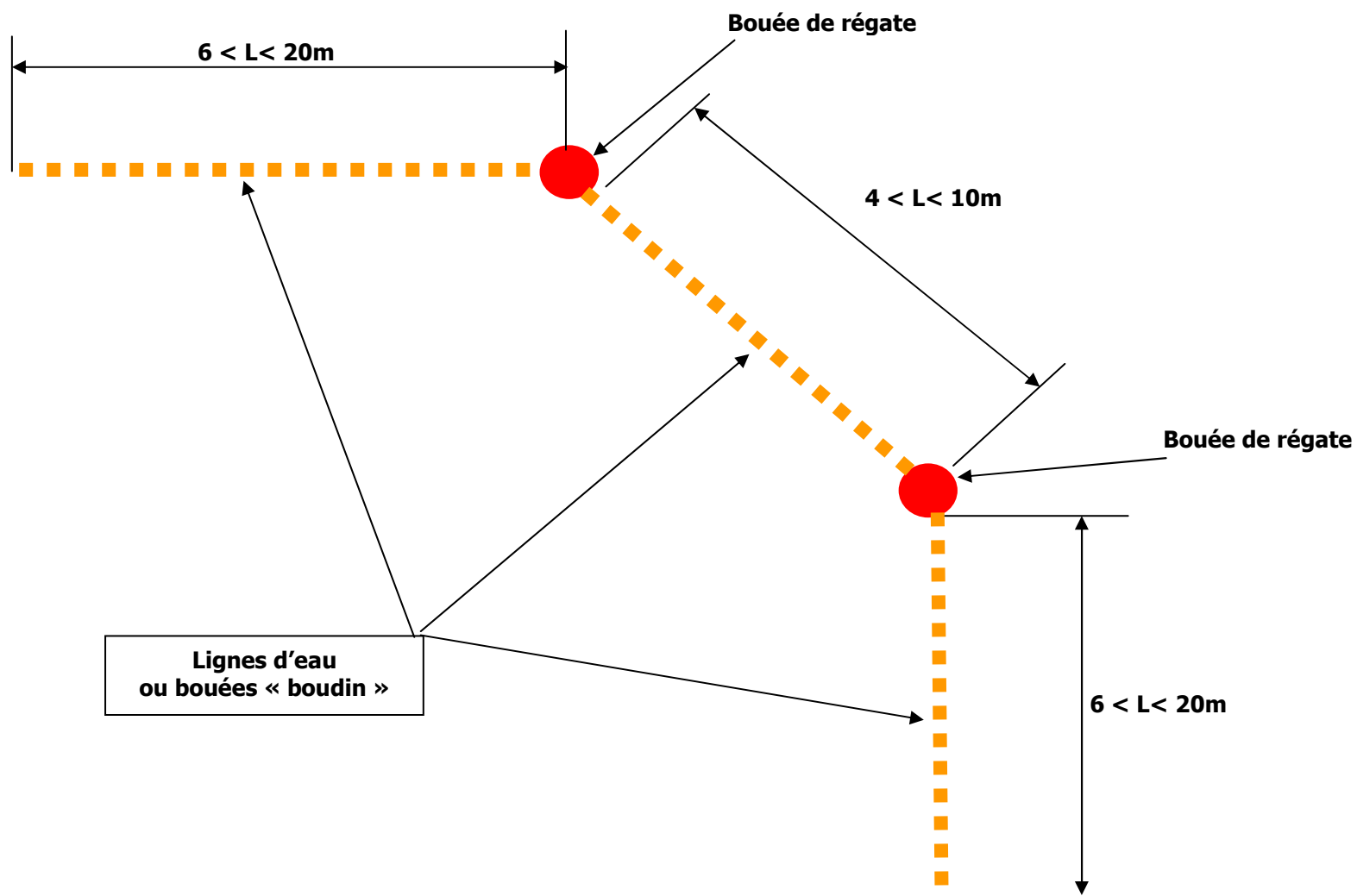
L'organisateur s'engage à mobiliser une équipe d'un minimum de 4 bénévoles pour la mise en œuvre du plan de banderolage communiqué par la F.F.TRI..

D'autre part, l'organisateur mettra à disposition des partenaires fédéraux 1 stand d'un minimum de 15m<sup>2</sup> avec électricité sur le village de l'épreuve et un emplacement nu de 25m<sup>2</sup> avec électricité pour la tente gonflable fédérale. En cas de besoins supplémentaires, la F.F.TRI. prendra à sa charge le prix coutant des stands (location + montage).

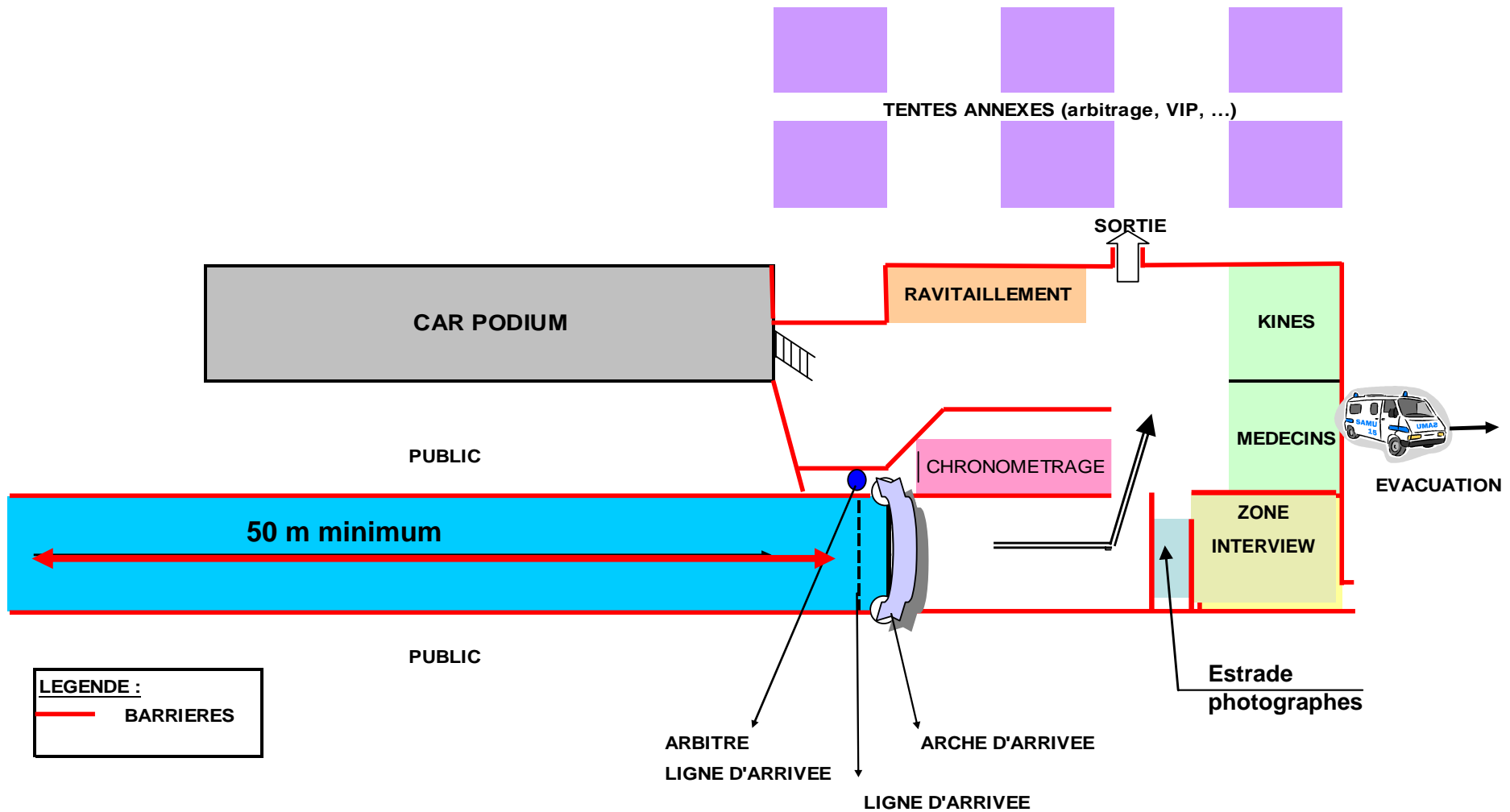
Le positionnement de ces stands sur le site devra faire l'objet d'une validation du service communication/marketing de la F.F.TRI..

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UN CHANGEMENT DE DIRECTION EN NATATION



# ANNEXE 2 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE



# **ANNEXE 3 :**

## **PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX**

(issu de la réglementation ITU)

---

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

### **I. Format.**

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
2. Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
  - 4 mètres de hauteur
  - 4 mètres de largeur
3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :
  - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
  - les partenaires Officiels de l'événement
4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.
  - le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
  - le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
  - le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
  - la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
  - chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
  - Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1
5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.
6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

## **II. La Procédure.**

1. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
2. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, "Premier (ère) et le vainqueur du (le nom de la compétition) est (le nom de l'athlète) de (pays)".
3. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet au gagnant le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
4. La procédure pour la remise de médaille et la présentation des bouquets de fleurs est reproduite pour la deuxième et troisième place.
5. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
6. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
7. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

## **III. Remises des prix par les Officiels.**

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents.